

SYNDICATS NATIONAUX de l'INSEE

CGT, CGT-FO, SUD

Compte rendu du GT NCEE du 27 mars 2014

Étaient présent-e-s :

Enquêtrices et enquêteurs de Rhône-Alpes, Île-de-France, Midi-Pyrénées, Lorraine, Basse-Normandie.

Pour les OS Insee : CGT, CGT-FO, CFDT, CGC. SUD était excusé.

Pour la direction Insee : responsable de la division prix, le responsable et un agent de la division Maîtrise d'Oeuvre des Activités d'Enquêtes, le missionnaire coordination NCEE, et le responsable des activités transversales.

Cette réunion s'est tenue en l'absence du secrétaire général et du directeur des statistiques démographiques et sociales.

Point Prix (voir pièces jointes)

Le responsable de la division prix présente l'état actualisé des dossiers :

Sur les produits frais, le projet de nouvelle base avec indice chaîné a été validé (pas de dérive de l'indice avec la nouvelle méthode).

La nouvelle base sera mise en œuvre dès 2015 pour les nouvelles aggloms, et en 2016 sur toutes les autres. Le travail de création de la nouvelle liste de produits devrait être terminé pour l'été.

La nouvelle base comprendra environ 37 000 relevés (contre 80 000), plus détaillés que ceux de la base actuelle. Il est proposé que le temps pris en compte pour chaque relevé de produits frais soit normalisé : il n'y aurait plus de forfait, mais chaque « ligne » actuelle deviendrait un relevé de type alimentaire. En clair, s'il y a 3 types de pommes à relever, chacune sera comptabilisée comme un relevé alimentaire.

L'idée est d'aboutir à un temps global de relevés équivalent entre 2014 et 2016.

Nous ne répondons pas à cette proposition en séance, et demandons qu'elle soit notifiée par écrit. Nous notons cependant qu'a priori, sans information supplémentaire, cette proposition irait dans le sens de notre revendication ancienne : ne plus compter les relevés de produits frais en forfait.

Sur la mise à jours de l'échantillon (zones géographiques), les sites prix ont eu à disposition deux propositions d'échantillon. Ils ont à choisir celui « minimisant les impacts individuels ». Les changements à attendre sont :

- *Le nombre de relevés devrait augmenter dans les petites aggloms (175 à 584 relevés en moyenne)*
- *Il devrait augmenter également pour les unités urbaines de 20 000 à 100 000 habitants (466 à 739) ;*
- *Pour les unités urbaines de plus de 100 000 habitants et sur celle de Paris, le nombre devrait diminuer.*
- *Dans les Dom la situation demeure : tout le département est constitué d'une agglo.*

La collecte débiterait dans les nouvelles aggloms dès octobre 2014. La collecte s'arrêtera pour les anciennes aggloms en janvier 2016.

A l'heure actuelle la direction a identifié 3 cas où des agents seraient affectés par des suppressions de zones. Sa précision est orale : sur le document écrit, seul 1 agent était identifié.

Nous demandons, comme nous l'avons déjà fait le 11 février, que les CTSD examinent les 2 projets d'échantillon, afin d'analyser au plus près du terrain les conséquences individuelles des nouvelles aggloms. A notre demande, la direction répond qu'elle n'est pas en mesure de dire s'il y aura des impacts en terme de quotité sur les modifications de zones (charge de relevés + trajets).

Nous précisons donc bien que pour nous une étude affinée est indispensable localement en CTSD, à la fois pour examiner les modifications de charge y compris sur les trajets, et leur lien avec les Dem en cas de bi-réseaux.

Sur les nouvelles aggloms nous demandons à étudier les charges de travail concernées, ainsi que les projets d'attribution dans le réseau ou d'embauches éventuelles.

Nous avons demandé un suivi au prochain GT, ainsi qu'un point sur l'utilisation des indicateurs qualité mis en place il y a près de 2 ans.

Opale, outil remplaçant Chester

La direction annonce la décision prise de retarder la mise en place d'Opale : initialement prévu pour un déploiement à l'automne 2014, il faudra l'attendre un an de plus. L'avancement des travaux ne permettait pas un atterrissage sécurisé à l'automne. Même si une année complète supplémentaire n'aurait pas été nécessaire pour finaliser ces développements, la direction juge préférable d'attendre le début de la campagne annuelle d'attribution des échantillons d'enquêtes.

En conséquence, la direction va étudier les outils parallèles mis en place dans les DR pour aider à la répartition des enquêtes.

Nous demandons donc que l'outil Chester, qui devra être utilisé pendant encore près de 2 ans, soit amélioré sur plusieurs points.

nous demandons notamment :

- la prise en compte des kilomètres effectués sur 2013 et non plus 2010-2011;
- Le détail dans les km (collecte, formations, remplacements, etc.)
- la prise en compte de la nature des enquêtes intermédiaires EEC (vis-à-vis quand cela est le cas, et non par téléphone).

Sur le point technique d'Opale nous avons demandé :

- le cahier des charges Opale réalisé pour les équipes informatiques y compris le référentiel des activités ;
- un comité d'utilisateurs comprenant des gestionnaires, des enquêtrices-teurs, (en plus des chefs de Ses et Dem/Prix) et de plusieurs DR ;
- un point sur les données administratives utilisées par Opale, leur finalité, ainsi que la déclaration à la Cnil ;
- des précisions sur le calendrier d'atterrissage, lien compris avec d'autres calendriers notamment celui de Capi 3 G,
- des précisions sur le calendrier des enquêtes et la nécessité de mieux lisser la charge au long de l'année ;

La direction propose de modifier le calcul des temps de déplacement pour les prix: ne plus diviser par deux le total des km déclarés mais prendre les premiers et derniers déplacements dans leur intégralité, les déplacements intermédiaires étant déjà pris en compte dans la tournée.

Cette idée semble plus correcte que le mode actuel de calcul, basé sur des données figées et vieillissantes (référence 2010-2011, rapport entre collecte et trajets...). Nous demandons que des exemples soient analysés à la prochaine séance avec le cas d'enquêtrices et enquêteurs présents.

Entrée des dossiers enquêtrices et enquêteurs dans Sirius

Sirius est le logiciel de gestion administrative des agents de l'Insee (et du ministère!). Les enquêtrices et enquêteurs n'y sont pas encore intégrés-e-s.

Or la direction a jusqu'à ce jour refusé de procéder aux avancements d'échelons et aux CDIisations auxquels la plupart ont droit depuis janvier 2013 moment où les décomptes ont été arrêtés.

Après plusieurs demandes de notre part la direction fait un point en séance.

La saisie est en cours pour Sirius mais plusieurs problèmes se posent :

-la rémunération ne pourra dans un premier temps de toute façon pas être issue de Sirius du fait de trop d'erreurs possibles, en raison des saisies manuelles : il faudra procéder à de nombreuses vérifications. Cette saisie devrait néanmoins permettre, d'ici mi-avril, d'obtenir un matricule Sirius pour tout le monde, et de saisir des données individuelles, les affectations...

-les carrières seront donc dans un premier temps gérées dans un tableur : la direction estime qu'elle pourrait ainsi mettre à jour les avancements d'échelons d'ici le mois de juin;

-de plus les services du CSRH attendent une décision de la direction pour procéder aux calculs d'ancienneté permettant le passage en CDI.

Nous découvrons ce dernier point en séance : en effet, jusqu'à présent la direction n'avait jamais évoqué son revirement. Il était évident pour nous (la direction de l'époque avait bien déclaré que l'entrée dans les NCEE n'était pas limitée à janvier 2013) que les anciennetés calculées dans les fiches Rita (ancienneté pour la loi Sauvadet et ancienneté pour le positionnement dans la grille de rémunération) étaient basées sur des critères validés ministériellement, notamment pour la loi Sauvadet la continuité de l'emploi avec les 9 mois de feuilles de salaire pour une année reconnue.

Il nous paraissait donc évident que cette ancienneté allait s'ajouter aux mois de contrats effectués depuis janvier 2013 afin de déterminer la date de la CDIisation.

En omettant de valider cette CDIisation, la direction de l'Insee remet en question l'accord de 2012 : ce sujet fera partie de la longue liste que nous allons demander à traiter au niveau ministériel.

Passage de la deuxième catégorie à la première (expert)

Rappelons qu'en 2013 aucun-e enquêtrice-teur n'est passé en grade expert. 2014 doit donc être la première année pour ces passages.

Pour cela nous avons à plusieurs reprises rappelé à la direction les mesures à mettre en oeuvre : négocier le nombre de postes au niveau ministériel, et organiser l'examen professionnel qui permettra aux agents « proposables » (ayant les 12 années d'ancienneté requises) de changer de grade.

La direction n'a pas avancé : elle n'a pas les postes, et elle propose en séance, de ne pas appliquer la circulaire qui dit que l'examen est un oral. Elle estime que les moyens à mettre en oeuvre sont trop coûteux (il y a plus de 200 agents proposables), et que le risque d'inéquité est trop grand (pas assez de questions différentes à poser aux enquêtrices et donc possibilité de connaître les questions quand on passe en dernier).

Nous répondons que :

-pour 2014 nous exigeons le passage d'enquêtrices-teurs, cela ne peut être une année blanche : nous proposons que si l'examen ne peut être mis en place, les passages se fassent à l'ancienneté.

-la circulaire doit être appliquée.

La direction répond que cela n'est pas grave, qu'elle n'applique déjà pas la circulaire sur de nombreux sujets.

Il est à la fois choquant d'entendre un responsable hiérarchique dire cela, et encore plus que sa propre hiérarchie le laisse le dire et faire. Encore un sujet à traiter au ministère.

Reprises sur versements d'acomptes de différentielles déplacements

Une information de la direction suite à notre demande.

Une centaine d'enquêtrices et enquêteurs ont dû rembourser une partie de leur acompte sur différentielle déplacements.

En moyenne le montant est de 215 €.

La direction avait effectivement prévenu que certains cas de ce type pourraient se poser, mais n'avait pas anticipé leur nombre.

Refus de préparation aux concours

Plusieurs enquêtrices se sont vu refuser des préparations à concours, pour raison de service. Il est vrai que c'est une prérogative de la hiérarchie, mais nous notons que pour aucun autre agent de l'Insee travaillant dans les bureaux une chose pareille ne s'est produite. C'est une discrimination insupportable qui a pour but de maintenir les enquêtrices et enquêteurs dans la précarité!

La direction répond qu'elle assume ce choix.

Commission de concertation sur les conditions d'entrée dans le NCEE

Contrairement à son engagement, la direction déclare qu'elle n'a pas le temps de programmer le second volet de cette commission.

Sujets non traités en séance (grilles de rémunération...)

Nous avons transmis une longue liste de questions (grille de rémunération, valeur de la journée de travail dans Chester, accès au concours interne spécial de contrôleur...). La direction a transmis une liste de réponse par écrit (voir pièce jointe). La plupart des réponses aux sujets importants sont négatives ou non étudiées. Nous vous laissons le soin d'apprécier la teneur de ces réponses qui témoignent d'un manque de prise en compte réelle de l'importance de ce dossier pour la direction de notre institut.

Note congés

La direction annonce qu'elle est à la signature du secrétaire général.

La note est effectivement arrivée en DR, dans une version avec les dernières modifications apparentes (avant envoi de la version « propre »). La version avec corrections rend néanmoins visibles les items que nous avons refusé de voir écartés de cette note congés car ils n'apparaissent nulle part ailleurs, en particulier la gestion des autorisations d'absence (souvent en application des règlements intérieurs locaux)!

La note en l'état est donc l'aboutissement de procédés malhonnêtes de la direction puisque la note initiale (avec éléments sur les autorisations d'absence) avait été approuvée en comité technique de réseau en mai 2013.

Cette direction a pour objectif affiché de casser la circulaire, et de diminuer le plus possible les droits acquis légitimement avec la contractualisation (formation, préparation aux concours internes, congés...), prétextant que le temps pour la collecte a diminué! Beaucoup de manque d'anticipation sur la mise en place de ce nouveau cadre d'emploi !

Pourtant, rappelons que la direction a déjà largement manipulé les enquêtrices et enquêteurs en comparant leur salaire initial, diminué de 10% (équivalent des congés payés) alors que leur temps de travail annuel est resté le même !!

Cette réunion a montré une direction « décomplexée » par rapport aux règles non appliquées, aux engagements non tenus. C'est pourquoi nous allons maintenant saisir le ministère pour qu'un bilan des NCEE soit réalisé plus d'un après leur mise en place.

Calendrier :

14 mai : GT du CHSCT-S

24 juin : GT NCEE

26 juin : CHSCT-S

A Paris le 30 avril 2014